



## FICHE D'INSCRIPTION A L'ECOLE D'ESCALADE 100% GRIMPE

année scolaire 2021/2022

Les cours commenceront à partir du lundi 6 septembre 2021 et se termineront le vendredi 18 juin 2022.

### Enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Location de ces chaussons d'escalade : oui non                      pointure

### Coordonnées des parents :

Nom :

Prénom :

adresse :

code postal :

commune :

email :

téléphone fixe :

mobile :

autre :

### Choix du créneau horaire :

◇ lundi 18h/19h

groupe 6-8 ans (cp/cel/ce2)

◇ lundi 19h/20h30

groupe 14-18 ans (3ème/lycée)

◇ mardi 17h30/19h

groupe 9-11 ans (cml/cm2/bème)

◇ mercredi 10h/11h

groupe 6-8 ans (cp/cel/ce2)

◇ mercredi 11h/12h30

groupe 9-10 ans (cml/cm2)

◇ mercredi 13h30/14h30

groupe 6-8 ans (cp/cel/ce2)

◇ mercredi 14h30/16h

groupe 11-14 ans (collège)

◇ mercredi 16h/17h30

groupe 11-14 ans (collège)

◇ jeudi 17h30/19h

groupe 9-11 ans (cml/cm2/bème)

◇ vendredi 18h/19h

groupe 6-8 ans (cp/cel/ce2)

◇ samedi 10h/11h

groupe 6-8 ans (cp/cel/ce2)

◇ samedi 11h/12h30

groupe 9-11 ans (cml/cm2/bème)

<http://www.centpourcentgrimpe.fr> - 06 86 92 59 62  
SAS 100 % Grimpe 19 boulevard de l'atelier 66240 Saint-Estève  
siret 79988792200018  
établissement déclaré DDCS 06614ET0008



web

## rappels importants :

-Le tarif de l'école d'escalade est de 345 € à l'année. Les inscriptions se font pour les trois trimestres de l'année scolaire. Le tarif de l'école d'escalade comprend l'encadrement pendant les horaires des cours ET l'accès à la salle pendant les heures d'ouverture au public (sous la surveillance d'un adulte responsable).

-Nous proposons la location de chaussons d'escalade pour l'ensemble des cours et sorties en falaise de l'année au tarif de 20€.

-Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escalade est à fournir IMPERATIVEMENT pour le premier cours.

Pour les enfants et adolescents qui envisagent la participation aux compétitions d'escalade, le certificat médical doit mentionner la mention « y compris en compétition ».

### -Assurance

La SAS 100 % Grimpe est assurée en responsabilité civile professionnelle. Il appartient aux parents de vérifier que leur enfant est couvert par une assurance individuelle accident ( en cas d'accident sans tiers responsable).

### -Mesures covid et « pass sanitaire »

Le pass sanitaire (vaccination, test, certificat de rétablissement ou certificat de contre-indication à la vaccination) sera demandé aux enfants de plus de 12 ans et adolescents à partir du 30 septembre 2021. Pour plus de renseignements sur les mesures en vigueur : <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/declinaison-des-mesures-sanitaires-pour-le-sport-a-partir-du-9-aout-2021>.

Date et Signature

